

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 mai 2008**

Décision n° **B-2008-0024**

commune (s) :

objet : Réaménagement de la dette contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Porte des Alpes habitat

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie

**Rapporteur** : Madame Pédrini

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 5 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 14 mai 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Elmalan, MM. Charrier, Abadie, Passi (pouvoir à M. Claisse), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Daclin), M. Blein.

Absents non excusés : M. Rivalta.

**Bureau du 13 mai 2008**

**Décision n° B-2008-0024**

objet : **Réaménagement de la dette contractée auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Porte des Alpes habitat**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Gestion dette garantie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.10.

Par courrier en date du 25 mars 2008, Porte des Alpes Habitat informe la Communauté urbaine de son intention de réaménager et de compacter une partie de la dette souscrite auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Cette opération porte sur un total de 85 prêts qui seront restructurés en 10 macro prêts selon le découpage suivant :

*Emprunteur - Porte des Alpes Habitat*

*Prêt compacté n° 1*

N° du contrat	Montant des capitaux restant dus (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés refinancés (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés maintenus (en €) (1)
1045329	498 179,90	0,00	0,00
1064355	1 482 215,84	0,00	0,00
total	1 980 395,74	0,00	0,00
capital total réaménagé	1 980 395,74		

Ce tableau comporte 2 contrats.

*Emprunteur - Porte des Alpes Habitat*

*Prêt compacté n° 2*

N° du contrat	Montant des capitaux restant dus (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés refinancés (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés maintenus (en €) (1)
0473056	189 129,11	0,00	0,00

0860825	153 714,38	0,00	0,00
0875575	120 993,79	0,00	0,00
0876894	119 586,88	0,00	0,00
total	583 424,16	0,00	0,00
Capital total réaménagé	583 424,16		

Ce tableau comporte 4 contrats.

*Emprunteur : Porte des Alpes Habitat*

*Prêt compacté n° 3*

N° du contrat	Montant des capitaux restant dus (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés refinancés (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés maintenus (en €) (1)
1008907	54 787,45	0,00	0,00
1052104	43 401,27	0,00	0,00
1054935	196 387,83	0,00	0,00
1054985	119 353,50	0,00	0,00
1055810	108 366,95	0,00	0,00
1055871	227 633,83	0,00	0,00
1063025	1 109 918,60	0,00	0,00
1064366	316 275,37	0,00	0,00
total	2 176 124,80	0,00	0,00
capital total réaménagé	2 176 124,80		

Ce tableau comporte 8 contrats.

*Emprunteur : Porte des Alpes Habitat*

*Prêt compacté n° 4*

N° du contrat	Montant des capitaux restant dus (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés refinancés (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés maintenus (en €) (1)
0461210	263 819,53	0,00	0,00
0466261	231 815,07	0,00	0,00
0473058	347 192,80	0,00	0,00

0473060	139 270,33	0,00	0,00
0860819	230 033,99	0,00	0,00
0860824	164 310,00	0,00	0,00
0860826	747 610,50	0,00	0,00
0879743	102 716,06	0,00	0,00
0879744	102 716,06	0,00	0,00
0935715	384 741,28	0,00	0,00
0935717	670 549,11	0,00	0,00
1020242	394 892,12	0,00	0,00
1020244	699 721,15	0,00	0,00
total	4 479 388,00	0,00	0,00
capital total réaménagé	4 479 388,00		

Ce tableau comporte 13 contrats.

*Emprunteur : Porte des Alpes Habitat*

*Prêt compacté n° 5*

N° du contrat	Montant des capitaux restant dus (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés refinancés (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés maintenus (en €) (1)
0043040	45 228,68	6 984,17	0,00
0281070	85 240,06	7 887,98	0,00
0417690	15 839,32	949,70	0,00
0417691	27 671,10	1 659,12	0,00
0417692	27 304,11	1 637,12	0,00
0417693	25 160,88	1 508,62	0,00
0417695	2 686,38	161,06	0,00
0433414	236 692,06	9 633,45	0,00
0433416	40 830,82	1 661,83	0,00
0433418	95 022,36	3 867,44	0,00
0433419	150 999,16	6 145,73	0,00
0433420	97 901,83	3 984,63	0,00

0433421	39 621,44	1 612,61	0,00
0436334	361 397,36	15 367,92	0,00
0441082	209 534,57	48,70	0,00
0448321	121 618,17	4 043,07	0,00
0454038	50 713,06	1 659,23	0,00
0454039	155 655,60	5 092,77	0,00
0457907	37 452,25	1 186,86	0,00
0903365	47 961,46	2 619,50	0,00
total	1 874 530,67	77 711,51	0,00
capital total réaménagé	1 952 242,18		

Ce tableau comporte 20 contrats.

*Emprunteur : Porte des Alpes Habitat*

*Prêt compacté n° 6*

N° du contrat	Montant des capitaux restant dus (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés refinancés (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés maintenus (en €) (1)
0257082	395 554,60	24 921,37	0,00
0257229	717 672,91	45 215,96	0,00
0257448	685 403,55	140 932,51	0,00
0257576	760 187,76	156 309,62	0,00
0257850	324 254,05	67 102,94	0,00
0257852	128 601,85	26 613,58	0,00
0258121	411 083,84	77 837,66	0,00
0265846	1 277 667,72	229 203,02	0,00
0903351	213 404,45	35 280,18	0,00
0903353	615 854,55	90 136,43	0,00
total	5 529 685,28	893 553,27	0,00
capital total réaménagé	6 423 238,55		

Ce tableau comporte 10 contrats.

*Emprunteur : Porte des Alpes Habitat*

*Prêt compacté n° 7*

N° du contrat	Montant des capitaux restant dus (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés refinancés (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés maintenus (en €) (1)
0472472	891 953,32	0,00	0,00
0472648	1 215 501,13	0,00	0,00
total	2 107 454,45	0,00	0,00
capital total réaménagé	2 107 454,45		

Ce tableau comporte 2 contrats.

*Emprunteur : Porte des Alpes Habitat*

*Prêt compacté n° 8*

N° du contrat	Montant des capitaux restant dus (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés refinancés (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés maintenus (en €) (1)
0252977	563 515,23	33 391,58	0,00
0413187	205 638,78	7 401,48	0,00
total	769 154,01		
capital total réaménagé	809 947,07		

Ce tableau comporte 2 contrats.

*Emprunteur : Porte des Alpes Habitat*

*Prêt compacté n° 9*

N° du contrat	Montant des capitaux restant dus (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés refinancés (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés maintenus (en €) (1)
1003139	44 519,49	0,00	0,00
1006700	876 141,43	0,00	0,00
1011058	234 375,06	0,00	0,00
1032237	497 681,40	0,00	0,00
1039201	614 283,62	0,00	0,00
1042817	231 351,40	0,00	0,00
1045893	618 311,02	0,00	0,00
1052024	141 448,96	0,00	0,00

1052027	537 129,27	0,00	0,00
1054986	401 596,34	0,00	0,00
1055870	396 201,47	0,00	0,00
1059050	137 336,67	0,00	0,00
1060168	915 604,62	0,00	0,00
1063030	721 853,60	0,00	0,00
1064362	1 180 588,75	0,00	0,00
1064396	425 201,43	0,00	0,00
total	7 973 624,53	0,00	0,00
capital total réaménagé	7 973 624,53		

Ce tableau comporte 16 contrats.

*Emprunteur : Porte des Alpes Habitat*

*Prêt compacté n 11*

N° du contrat	Montant des capitaux restant dus (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés refinancés (en €) (1)	Montants des intérêts compensateurs ou différés maintenus (en €) (1)
0903273	9 616,04	0,00	0,00
0903287	10 684,23	0,00	0,00
0903288	53 564,15	0,00	0,00
0903289	2 707,28	0,00	0,00
0903292	19 852,99	0,00	0,00
0903293	10 627,90	0,00	0,00
0903294	10 627,90	0,00	0,00
0903295	73 154,20	0,00	0,00
total	190 834,69	0,00	0,00
capital total réaménagé	190 834,69		

Ce tableau comporte 8 contrats.

Caractéristiques communes aux prêts réaménagés :

- montants exprimés en euros,
- montants dus par l'emprunteur à la date du réaménagement et donnés à titre indicatif, sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours (1),
- date d'établissement du présent document : 26 mars 2008,
- date d'effet du réaménagement : 1er juillet 2008.

La garantie financière de la communauté urbaine de Lyon est sollicitée à hauteur de 100 % pour les 10 prêts réaménagés aux conditions décrites ci-dessous.

*Emprunteur : Porte des Alpes Habitat*

*Nouvelles caractéristiques des prêts réaménagés*

N° prêt réaménagés (5)	Montants réaménagés (1) (2)	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1)	Durée de remboursement du prêt (en nombre d'échéances)	Taux d'intérêt actuariel annuel (en %) (3)	Taux de période (en %) (3)	Marge fixe sur index (en %)	Taux annuel de progressivité des échéances (en %)	Taux annuel de prog plancher des échéances (en %)
000001 *	1 980 395,74	0,00	129,00	5,00	1,23	1,50	0,00	0,00
000002 *	583 424,16	0,00	37,00	4,35	1,07	0,85	0,00	0,00
000003 *	2 176 124,80	0,00	158,00	4,00	0,99	0,50	0,00	0,00
000004 *	4 479 388,00	0,00	44,00	4,72	1,16	1,22	0,00	0,00
000005 *	1 952 242,18	77 711,51	27,00	4,75	1,17	1,25	0,00	0,00
000006 *	6 423 238,55	893 553,27	65,00	4,04	1,00	0,54	0,00	0,00
000007 *	2 107 454,45	0,00	109,00	4,80	1,18	1,30	0,00	0,00
000008 *	809 947,07	40 793,06	83,00	4,78	1,17	1,28	0,00	0,00
000009 *	7 973 624,53	0,00	158,00	4,56	1,12	1,06	0,00	0,00
000011*	190 834,69	0,00	46,00	4,78	1,17	1,28	0,00	0,00
<b>total</b>	<b>28 676 674,17</b>	<b>1 012 057,84</b>						

Ce tableau comporte 10 contrats de prêts dont les montants sont exprimés en euros.

Caractéristiques communes aux nouveaux prêts :

- quotité garantie 100 %,
- montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours,
- dont intérêts compensateurs ou différés refinancés,
- concernant les prêts à taux révisables, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date d'effet du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date d'effet du réaménagement,
- date de première échéance : 1er août 2008,
- périodicité des échéances : trimestrielles,
- taux indexé sur le taux du livret A,
- règle de révision : double révisabilité limitée.

Il convient de préciser que les réservations accordées pour les prêts d'origine sont maintenues jusqu'à la dernière échéance des nouveaux prêts ;

Vu ladite garantie d'emprunt ;



Vu l'article R 221-19 du code monétaire et financier ;

Vu les articles L 3231-4 et L 3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

#### DECIDE

**Article 1er** : la Communauté urbaine accorde sa garantie à hauteur de 100 % à Porte des Alpes Habitat pour le remboursement des prêts réaménagés et compactés décrits ci-dessus.

Le montant total refinancé est de 8 676 674,17 €.

**Article 2** : en conséquence, au cas où Porte des Alpes Habitat, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré le cas échéant des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus au titre des emprunts réaménagés, la Communauté urbaine s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le paiement sera effectué selon les dispositions de l'article L 2252-1 du code général des collectivités territoriales et notamment du dernier alinéa ainsi rédigé : "*Aucune stipulation ne peut faire obstacle à ce que la mise en jeu des garanties ou caution accordées par une commune porte, au choix de celle-ci, soit sur la totalité du concours, soit sur les annuités déterminées par l'échéancier contractuel*".

**Article 3** : les nouvelles caractéristiques des prêts réaménagés sont indiquées, pour chacun d'entre eux dans sur la base du livret A au taux de 3,50 %, les taux d'intérêt actuariels annuels mentionnés sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A. En conséquence, le taux du livret A effectivement appliqué aux prêts réaménagés sera celui en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

**Article 4** : le Bureau s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

**Article 5** : le Bureau autorise monsieur le président de la Communauté urbaine à intervenir à chacun des contrats de compactage qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et Porte des Alpes Habitat.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité  
le 15 mai 2008